



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

18 novembre 2009

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée de 5 ans par arrêté du 14 février 2005 (JO du 29 décembre 2005)

XENID 1 %, gel

1 tube aluminium verni de 60 g : 333 849-0

LABORATOIRE RPG - RANBAXY PHARMACIE GENERIQUES

épolamine de diclofénac

Code ATC : M02AA15

Date de l'AMM : 14 mai 1991

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Indications Thérapeutiques

- « Tendinites des membres supérieurs et inférieurs.
- Oedèmes post-opératoires et post-traumatiques. »

Posologie : cf. R.C.P.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Les données acquises de la science sur les pathologies concernées et leurs modalités de prise en charge ont été prises en compte. Elles ne sont pas susceptibles de modifier l'évaluation du service médical rendu par rapport à l'avis précédent de la Commission de la Transparence.

Le service médical rendu par XENID 1% gel reste modéré dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et aux posologies de l'A.M.M.

Conditionnement : Il est adapté aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 35%

Direction de l'évaluation médicale, économique et de santé publique.